

CIDFF 95

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Val-d'Oise

En cette période de confinement, le CIDFF 95 ne reçoit plus de public en rendez-vous physique. Toute l'équipe reste toutefois mobilisée en télétravail et les usagers, qui le souhaitent, peuvent continuer à bénéficier des **permanences téléphoniques d'information juridique, de soutien psychologique et d'accompagnement social**. Il suffit pour cela de nous **adresser un mail à contact@cidff95.fr** ou de nous **laisser un message téléphonique au 01 30 32 72 29 en nous indiquant votre nom, prénom, n° de téléphone et objet de la demande (juridique, psy. ou social)**. Les mails et messages téléphoniques sont traités dès leur réception et les **usagers sont rappelés dans la journée, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00**.

Si les structures, où nous faisions des permanences, continuent de noter les demandes d'usagers, il est possible de nous adresser leurs coordonnées et nous les contacterons.

Qu'est-ce que c'est le CIDFF

Le CIDFF du Val d'Oise informe, oriente et accompagne le public et en priorité les femmes et les familles gratuitement et confidentiellement dans les domaines suivants :

L'accès au droit :

Les juristes du CIDFF 95 reçoivent en entretien individuel sur l'ensemble du Val d'Oise (voir nos permanences) et par téléphone tout public souhaitant obtenir des informations afin de connaître ses droits, de les faire valoir, dans tous les domaines du Droit.

Toute personne qui s'estime victime d'une infraction, qu'elle ait déposé plainte ou pas, qu'une procédure judiciaire ait été engagée ou non

- Aux victimes d'accidents collectifs, d'actes de terrorisme, d'événements climatiques majeurs.
- A la famille de la victime, parents, enfants, proches, témoins directs

L'aide aux victimes :

Les juristes et/ou les psychologues, et/ou l'intervenante sociale du CIDFF 95 reçoivent toute personne victime (ayant porté plainte) ou s'estimant victime (la plainte n'étant pas encore constituée) sur des permanences dédiées (voir nos permanences).

Vous rencontrez des problèmes de divorce ou de séparation, d'autorité parentale, de garde d'enfants, d'endettement, de succession, de licenciement, de violences conjugales, etc.

Plus de trente points d'information vous accueillent dans le département et vous informent sur vos droits.

Le service d'accès au droit du CIDFF 95 propose une information juridique confidentielle et gratuite, assurée par des juristes expérimenté(e)s.

Contact

CIDFF-France victimes 95
Immeuble ORDINAL- rue des chauffours
95000 CERGY (3eme étage- Ascenseur A)

Téléphone: 01 30 32 72 29
Fax: 01 30 38 08 65

Liens utiles

[Site internet CIDFF 95](#)